

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU MARDI 17 JANVIER 2017

Le mardi 17 janvier 2017 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON et Aurore BIBRON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND, Damien COUILLEAUX, René VAUGEOIS et Daniel GERAULT.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. **ASSOCIATION PECHE : REGLEMENT ET ENTRETIEN DU PLAN D'EAU**
- II. **LOGEMENT COMMUNAUX**
- III. **ECOPATURAGE**
- IV. **PERSONNEL COMMUNAL**
- V. **CNAS : COTISATION**
- VI. **LIVRE GERARD BELLIARD**
- VII. **FDGDON**
- VIII. **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**
- IX. **DEVIS ECOLE : CONDUIT CHEMINEE**
- X. **BUREAU ETUDE : ECOLE ET ANCIENNE ECOLE**
- XI. **RENEGOCIATION PRET CRCA**
- XII. **SDEGM : EXTENSION**

XIII. SYNERGIE : COTISATION

XIV. QUESTIONS DIVERSES

I. ASSOCIATION PECHE : REGLEMENT ET ENTRETIEN DU PLAN D'EAU

Mr Deslais, président de l'association pêche, présent lors de ce conseil, informe l'ensemble des conseillers que l'association souhaite vidanger le grand étang du plan d'eau de la commune en novembre 2017 (la dernière vidange datant de 2012).

Mr Deslais propose au conseil de profiter de cette vidange pour réaliser certains travaux comme l'empierrement des berges, éliminer la vase au fond et réaliser la réfection du chemin autour de l'étang.

Mickael Delahaye propose donc à Mr Deslais d'étudier les travaux dans l'ordre suivant : la réfection du moine (ouvrage de vidange de l'étang), le curage, l'empierrement des berges et la réfection du chemin.

Mr Deslais prendra rendez-vous avec Raymond Lelièvre et les agents communaux pour voir si la réfection du moine est réalisable en régie avec les bénévoles de l'association.

II. LOGEMENT COMMUNAUX

Mickael Delahaye propose au conseil que Sandrine Rambaud représente le conseil pour la suite des procédures d'expulsion des dossiers en cours afin de limiter les honoraires d'avocat.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, que Sandrine Rambaud représente la commune au tribunal pour la suite de la procédure d'expulsion des dossiers en cours.

Sandrine Rambaud n'a pas participé au vote.

III. ECOPATURAGE

Lors du conseil du 29 septembre 2016, le conseil avait validé le bail pour l'éco pâturage sur le terrain de la gare.

Mickael Delahaye informe le conseil que cette zone sera transférée vers le bassin d'orage face à FL Entreprise avec une location à 50€/an du fait d'une diminution importante de la surface initialement proposée.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la nouvelle convention d'éco pâturage ainsi proposée.

IV. PERSONNEL COMMUNAL

Mickael Delahaye informe le conseil qu'une prime NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) sera versée à un agent communal au vu de sa polyvalence technique.

Délibération : Le conseil municipal valide, à la majorité avec une abstention, la mise en place de la prime NBI à cet agent communal.

V. CNAS (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE) : COTISATION

Mickael Delahaye informe que la commune cotise au CNAS pour un montant de 201,45€ par actif et de 134,63€ pour un retraité.

Mickael Delahaye s'est renseigné sur le fonctionnement de Mayenne communauté sur ce sujet qui demande une participation de 2€ mensuel par agent (soit 24€/an pour un actif) et demande une cotisation de 50% de la somme pour les retraités qui souhaite adhérer au cnas (soit 67,32€/an).

Mickael Delahaye propose de poursuivre le système de cotisation 2016 pour l'année 2017, de quantifier les agents utilisateurs et l'utilisation des prestations proposées par le CNAS, afin de se positionner pour l'année 2018 sur une participation ou non des bénéficiaires sur la cotisation lors d'un prochain conseil.

Délibération : Le conseil municipal valide ce principe, à l'unanimité.

VI. LIVRE GERARD BELLIARD

Mickael Delahaye informe le conseil que les 250 exemplaires du livre de Mr Belliard ont été vendus, 10 autres exemplaires ont été réservés.

Mr Belliard présentera son livre lors des vœux du maire le vendredi 20 janvier 2017 et suite à cette présentation il faudra envisager l'édition de nouveaux exemplaires.

VII. FDGDON (FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES)

La surface de notre commune s'élève à 2287.63 ha, la cotisation 2017 s'élève à 193.87€ soit 0.082€ l'hectare.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la cotisation de 193,87 € pour l'année 2017 dans l'objectif d'éradiquer les nuisibles.

VIII. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le 46 rue des Tisserands et le 27 rue de la Chapelle.

IX. DEVIS ECOLE : CONDUIT CHEMINEE

Mickael Delahaye présente le devis de la société FL Entreprise pour remise en conformité du conduit de fumée de la chaudière de l'école.

Le dossier est remis dans les mains de René Vaugeois.

X. BUREAU D'ETUDE : ECOLE ET ANCIENNE ECOLE

Délibération : Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à rechercher un bureau d'étude pour étudier la faisabilité des projets d'extension de l'école (cantine) et la réhabilitation de l'ancienne école.

XI. RENEGOCIATION PRET CRCA (CREDIT AGRICOLE ANJOU MAINE)

Mickael Delahaye présente la renégociation d'un ancien prêt de 59 000€ souscrit auprès du Crédit Agricole qui devrait apporter une économie d'environ 900€.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la renégociation du prêt de 59 000€ souscrit antérieurement.

XII. SDEGM (SYNDICAT DEPARTEMENTAL ELECTRICITE GAZ DE LA MAYENNE) : EXTENSION

Le SDEGM informe la mairie d'une extension de réseau dans le secteur de l'houillère pour un montant global de 4 536€ (98 mètres).

Aucune demande à la municipalité n'a été faite à ce jour par le propriétaire

Délibération : Le conseil municipal ne valide pas, à l'unanimité, la prise en charge de cette extension de réseau par la commune.

XIII. SYNERGIE : COTISATION

La cotisation annuelle s'élève à 300€ pour cet organisme qui vise à promouvoir les actions liées au développement durable.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la cotisation de 300€ pour l'année 2017.

XIV. QUESTIONS DIVERSES

➤ **Rognage des souches allée des peupliers**

Le dossier est remis dans les mains de Miguel Camus pour réaliser des devis.

➤ **Jardin solidaire**

Dans le cadre de sa formation BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) Sabrina Guyard doit réaliser un projet environnemental. Elle a proposé de réaliser un jardin solidaire sur le terrain de la commune (à côté de l'école). Cette demande est validée par le conseil.

➤ **Subvention prévention routière et chambre des Arts et Métiers**

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le fait de ne pas verser de subvention à la prévention routière et à la chambre des Arts et Métiers.

➤ **Cimetière**

Josiane Couilleaux informe le conseil que l'appel d'offre, concernant la rénovation du cimetière, a été lancé le 16 janvier 2017 avec un démarrage des travaux avant 15 juin 2017.

➤ **Renouvellement du contrat de restauration scolaire**

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'autocontrôle du restaurant scolaire (contrôle sanitaire obligatoire), Aline Lebreton a consulté 2 autres laboratoires pour ce type de prestation. Le Laboratoire départemental reste le mieux disant.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis du LDA (Laboratoire Départemental d'Analyses) pour un montant de 274,66€.

Il est 00h30 séance est levée.